

ARRETE
portant déclaration d'utilité publique des travaux de restauration de la digue
et des ouvrages hydrauliques du barrage de l'étang de Grand Rue
sur le territoire des communes de BRETEAU et OUZOUEUR-SUR-TREZEE

ANNEXE 3
Mesures destinées à éviter, réduire et compenser les effets négatifs notables du projet sur l'environnement
ou la santé humaine et leurs modalités de suivi

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral
en date de ce jour.
ORLEANS, le 25 mars 2024

La préfète,
pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,
signé : Stéphane COSTAGLIOLI